SOCIETE DE TIR AU PISTOLET
LE LANDERON

TIR DU LANDERON

4 et 11 Mai 2019

5 Cibles 25m
5 Cibles 50m

---

5 Scheiben 25m
5 Scheiben 50m

www.stpll.ch

Billet du Président - Informations

Chers Amis(es) Tireurs (euses),

Notre Tir du Landeron est prêt ! Une nouvelle équipe d'organisation donne ses idées et son élan à cette version 2019. Elle est fortement motivée par le comité de notre société quasi entièrement renouvelé.

Nous sommes conscients des erreurs et imperfections des années passées. Les manquements des prix dus seront compensés totalement. Nous vous prions de ne pas trop nous en tenir rigueur et d'honorer à nouveau de votre présence ces joutes qui se voudront sportives et conviviales.

Les inscriptions et donc les prix de groupes et été légèrement augmentés et simplifiés. Il n'y aura plus de cartes-couronne, les montants correspondant seront versés en espèces.

Nous vous accueillerons les bras ouverts et avec un immense plaisir !

Le Président

Cyril Amez

Liebe Schützenfreunde und –freundinnen,

Unser Le-Landeron-Schiessen steht bereit ! Eine neue Organisations-Gruppe gibt der Version 2019 Ideen und Schwung. Sie ist stark motiviert vom fast ganz erneuerten Komitee unseres Vereins.

Wir sind uns unserer Fehler und Unzulänglichkeiten der letzten Schiessen bewusst. Die nicht ausbezahlten Preise werden ersetzt. Wir bitten Sie uns nicht zu stark zu beurteilen und unser Schiesserlebnis wiederum durch Ihr Mitmachen zu beehren.

Die Gruppengebühren und damit die Gruppenpreise sind leicht erhöht und einfacher verteilt. Kranzkarten gibt es keine mehr, die betreffenden Beträge werden bar ausbezahlt.

Wir empfangen sie mit offenen Armen und Riesenfreude.

Der Präsident

Cyril Amez

Accès place de tir / Anfahrt Schiessplatz/Internet

GPS 47.062195 / 7.060936 www.stpll.ch

Informations / Auskünfte

Inscription et rangeurs : site

Anmeldung und Rangeure : website

Responsable / Verantwortlicher

Frédéric Loeffel

079 206 44 62

frederic.loeffel@bluewin.ch

Tir du Landeron 2019

4 et 11 Mai 2019

CIBLE VITESSE 25 m

Tir de Groupe

Cible :

Cible vitesse ISSF 25m, Zone d'évaluation 5-10

Programme :

Tir commandé
2 coups d'essai en 50 secondes par coup, marqués après le 2ème coup
1 x 5 coups en 50 sec. marqués après chaque série
1 x 5 coups en 40 sec. marqués après chaque série
1 x 5 coups en 30 sec. marqués après chaque série

Groupes :

4 tireurs licenciés appartenant à la même société, la même société peut inscrire plusieurs groupes.

Arme :

PO et PPA
Le tir à 2 mains est autorisé uniquement pour les armes d'ordonnance (PO)

Finance de groupe :

Fr. 50.- pour la finance de groupe
Fr. 20.- par tireur, sans munition
(Taxes FST SNTS incluses)

Classement et prix des groupes:

Le total des 4 résultats individuels définit le rang. En cas d'égalité, le classement est déterminé par les meilleurs résultats individuels.
Seul les groupes qui ont payé la finance de groupe seront classés.

1er rang	Fr. 50.--
2e rang	Fr. 45.--
3e rang	Fr. 40.--
4e rang	Fr. 35.--

Tir Individuel

Cible :

Cible vitesse ISSF 25m, Zone d'évaluation 5-10

Programme :

Tir commandé
2 coups d'essai en 50 secondes par coup, marqués après le 2ème coup
1 x 5 coups en 50 sec, marqués après chaque série
1 x 5 coups en 40 sec, marqués après chaque série
1 x 5 coups en 30 sec, marqués après chaque série

Armes :

PO et PPA
Le tir à 2 mains est autorisé uniquement pour les armes d'ordonnance (PO)

Finance de participation :

Fr. 20.- par tireur, sans munition
(Taxes FST SNTS incluses)

Distinction individuelle :

Distinction, espèces 10.-

	Cat. D (PPA)	Cat. E (PO)
E / S	141	135
J / V	138	132
JJ / SV	135	129

Classement individuel :

1er rang	Fr. 50.--
2ème rang	Fr. 45.--
3ème rang	Fr. 40.--
4ème rang	Fr. 35.--

CIBLE LANDERON 50 m

Tir de Groupe

Cible : P10

Programme :

Tir commandé
2 x 1 coup d'essai en 50 secondes par coup
1 x 5 coups en 50 sec. marqués après chaque série
1 x 5 coups en 40 sec. marqués après chaque série
1 x 5 coups en 30 sec. marqués après chaque série

Groupes : 4 tireurs licenciés appartenant à la même société, la même société peut inscrire plusieurs groupes.

Armes : PO et PPA
Le tir à 2 mains est autorisé uniquement pour les armes d'ordonnance (PO)

Finance de groupe : Fr. 50.- pour la finance de groupe
Fr. 20.- par tireur, sans munition
(Taxes FST SNTS incluses)

Classement et prix des groupes: Le total des 4 résultats individuels définit le rang. En cas d'égalité, le classement est déterminé par les meilleurs résultats individuels.
Seul les groupes qui ont payé la finance de groupe seront classés.

1er rang	Fr. 50.--
2e rang	Fr. 45.--
3e rang	Fr. 40.--
4e rang	Fr. 35.--

Tir Individuel

Cible : P10

Programme :

Tir commandé
2 x 1 coup d'essai en 50 secondes par coup.
1 x 5 coups en 50 sec, marqués après chaque série
1 x 5 coups en 40 sec, marqués après chaque série
1 x 5 coups en 30 sec, marqués après chaque série

Armes : PO et PPA
Le tir à 2 mains est autorisé uniquement pour les armes d'ordonnance (PO)

Finance de participation : Fr. 20.- par tireur, sans munition
(Taxes FST SNTS incluses)

Distinction individuelle : Distinction, espèce 10.-

	Cat. B (PPA)	Cat. C (PO)
E / S	133	129
J / V	130	126
JJ / SV	129	124

Classement individuel :

1er rang	Fr. 50.--
2ème rang	Fr. 45.--
3ème rang	Fr. 40.--
4ème rang	Fr. 35.--

Dispositions pour les deux distances

Participation :

Un tireur ne peut participer qu'avec un seul groupe pour les deux distances.

Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.

Les programmes doivent se tirer avec le même type d'arme et dans la même catégorie.

Le panachage de catégories n'est pas autorisé.

Dotation :

Au moins 60% du produit des finances des passes individuelles.

Sur le talon d'inscription doit être mentionné un numéro de CCP ou d'un compte en banque.

Annonce :

Les groupes et les tireurs individuels s'annoncent au bureau 30 minutes avant le tir.

Le Landeron, le 29.01.2019

Le Président
Rui Pinto Geada

Le Caissier
Fréderic Loeffel

Plan de tir approuvé le 2019
Le chef des tirs libres de la SNTS

BURDET Donald

15.02.2019

Prescriptions générales — Pistolet 25/50m

Genre de tir

Concours des Sociétés (CSOC)

Prescriptions

La manifestation est soumise aux règles du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (DE) de la FST, de l'USS Assurance, de la SAHS et des SCT/SF, de même qu'au catalogue des moyens auxiliaires.

Catégories d'âge

Adolescents, (JJ)	10 - 15 ans
Juniors, (J)	16 - 20 ans
Elite, (E)	classe d'âge ouverte
Seniors, (S)	46 - 59 ans
Vétérans, (V)	60 - 69 ans
Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans

Droit de participation

Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois.

Licences

Licence obligatoire, des contrôles seront effectués.

Armes

Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans ceux-ci, uniquement sur le pas de tir. La bouche à feu est toujours pointée en direction des cibles. Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.

Munition

Seule la munition distribuée par l'organisateur ou les munitions vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, peuvent être tirées.
Ces dernières peuvent aussi être amenées par les participants.
Les douilles restent en mains de l'organisateur.

Distribution des prix

Les palmarès seront publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir (sur le site de la STPLL).
Les prix en espèce ne seront délivrés seulement si nous avons des coordonnées complètes, bancaires ou CCP

Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité pour les armes ou autres objets.

Assurance

Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS Assurance. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.

Réclamations Les réclamations éventuelles doivent être remises par écrit au bureau avant la fin des tirs. Le directeur de tir, après lecture du dossier, tranchera sans appel ni possibilité de recours.

Le Landeron, le 29.01.2019

Le Président
Rui Pinto Geada

Le Caissier
Frédéric Loeffel

SOCIETE DE TIR AU PISTOLET LE LANDERON

Tir du Landeron 2019 — 4 et 11 mai 2019 — Groupe / Gruppe

Société/Verein: _____

Rue/Strasse: _____

NP / PL: _____ Lieu/Ort: _____

Responsable/ Verantwortlicher:

Nom/Name: _____

Natel/Handy: _____ e-mail: _____

expédier à: jusqu'au / einzusenden an: bis am **28.04.19**

STPLL

CP 335

2525 Le Landeron

ou/oder **info@stpll.ch**

Licence N° Lizenz Nr	**N° Nr**	**Nom et prénom Name und Vorname**	**Cat.**	**PO PPA**	**25m**	**50m**	**Rue et N° Strasse und Nr.**	**NPA Localité PLZ Ortschaft**	**Repas 12h00**
	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								

Jour/heure de tir souhaités (voir rangeurs) / Gewünschte Schiesstage u. -zeiten (she.Rangeure)

Jour/ Tag: _____ Heure/ Zeit: _____

Nombre de repas suppl: / Anzahl zusätzliche Mahlzeiten

STPLL	Reçu le:	Enregistré le:	Rangeur N°:

SOCIETE DE TIR AU PISTOLET LE LANDERON

Tir du Landeron 2019 — 4 et 11 mai 2019 — Groupe / Gruppe

Société/Verein: _____

Rue/Strasse: _____

NP / PL: _____ Lieu/Ort: _____

Responsable/ Verantwortlicher:

Nom/Name: _____

Natel/Handy: _____ e-mail: _____

expédier à: jusqu'au / einzusenden an: bis am **28.04.19**

STPLL

CP 335

2525 Le Landeron

ou/oder **info@stpll.ch**

Groupe/Gruppe	**1**	Nom/Name :							
Licence N° Lizenz Nr	N° Nr	Nom et prénom Name und Vorname	Âge Alter	PO PPA	25m	50m	Rue et N° Strasse und Nr.	NPA Localité PLZ Ortschaft	Repas 12h00
	Chef								
	2								
	3								
	4								

Groupe/Gruppe	**2**	Nom/Name :							
Licence N° Lizenz Nr	N° Nr	Nom et prénom Name und Vorname	Cat.	PO PPA	25m	50m	Rue et N° Strasse und Nr.	NPA Localité PLZ Ortschaft	Repas 12h00
	Chef								
	2								
	3								
	4								

Jour/heure de tir souhaités (voir rangeurs) / Gewünschte Schiesstage u. -zeiten (she.Rangeure)

Jour/ Tag: _____ Heure/ Zeit: _____

Nombre de repas suppl: / Anzahl zusätzliche Mahlzeiten

STPLL	Reçu le:	Enregistré le:	Rangeur N°:

NOTRE CANTINE VOUS ATTEND !!

MENU

Apéritif	Le Coup du Président
Plat principal	L'inégalable Jambon à l'os croûte juteux et chaud
	Rondelles de saucisse Neuchâteloise
	Fagot d'haricot dans son ruban de lard
	Rösti
	Sauce
Salade	Du Chef
Dessert	Surprise
Café-Pistolet	Le choix de Dédé
Le tout pour	**Fr. 24.--**
Bien entendu	**Les vins de nos vignobles** vous attendent

Sur réservation à l'inscription uniquement

UNSERE SCHÜTZENSTUBE ERWARTET SIE !!

MENU

Aperitif	Der Präsidenten-Schuss
Hauptgang	Der unvergessliche heisse und saftige "Burehamme im Teig"
	Neuenburger-Wurst Scheiben
	Bohnenbündeli im Speckband
	Röschti
	Sauce
Salat	Vom Chef
Dessert	Überraschung
Pistolen-Kaffee	Die Dédé-Runde

Sage und schreibe alles für Fr. 24.--

Und natürlich dazu **Die feinen Weine aus unseren Weibergen**

Nur auf Verlagen bei der Anmeldung

X----------

Réservation MENU TIR DU LANDERON 2019

Date de tir/ Schiessdatum: ……. Société/ Verein : …… Personnes/ Personen:……

A expédier à / einzusenden an :

Aline Thueler, Fontaines 23, 2087 Cornaux aline.th@bluewin.ch 079 684 17 63 ou/oder **info@stpll** jusqu'au 27 avril 2019 / Bis zum 27. April 2019